

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un cadre législatif français qui s'est progressivement renforcé, deux lois récentes ont été structurantes et positives pour l'action régionale :

- La loi "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension "politiques publiques".
- Et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité.

La Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

Conformément à la loi de 2014, cette 7^e édition annuelle du rapport égalité femmes/hommes porte à connaissance à la fois :

- Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité,
 - Les politiques publiques menées par la collectivité sur la période 2022/2023 pour favoriser l'égalité de genre sur son territoire, ainsi que les orientations pour corriger, en 2024, les inégalités observées.
- Ce rapport intègre ainsi, suite à la loi de 2019, le bilan et les perspectives du plan pluriannuel 2021-2023 relatives à l'égalité professionnelle.

Avis du CESER

Le rapport relatif à l'égalité femmes/ hommes constitue un outil important pour mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité professionnelle et pour identifier les axes d'amélioration.

Il permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de rendre compte de ses actions et de sa politique sur le sujet, et de sensibiliser ses agentes et agents aux questions de discrimination et de harcèlement. En cela, ce rapport contribue à renforcer l'égalité et à lutter contre les discriminations au sein de la collectivité.

Le CESER apprécie à sa juste valeur la détermination de la Région, et prend acte de la montée en puissance du dispositif et des progrès réalisés, notamment grâce à des indicateurs affinés offrant une perception plus complète et précise de l'état des lieux et des enjeux.

Il note cependant la relative lenteur des évolutions au regard de l'immensité du chantier, reflète - entre autres facteurs - de la lenteur de l'évolution des mentalités, voire de leur évolution paradoxalement négative parmi les tranches d'âge les plus jeunes.

Il attire l'attention de la Région sur la fragilité perceptible des acquis, qui incite à la vigilance et l'opiniâtreté dans une démarche qui s'annonce longue et complexe.

Il souligne l'intérêt que pourrait comporter une rétrospective des résultats obtenus depuis la mise en place du premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, qui évoquerait les actions concrètes réalisées et les chantiers à venir. Dans le même esprit, un retour sur les actions de sensibilisation des agentes et agents aux questions de discrimination et de harcèlement pourrait permettre d'ouvrir des perspectives d'innovation et de renforcement.

Le CESER encourage la Région à poursuivre dans la voie qu'elle s'est fixée.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration


Julien Bernard, au nom de la CGT

Le rapport qui nous est soumis présente les actions du Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et l'écosystème régional. Pour la CGT, la dimension d'égalité effective est une priorité, en particulier l'égalité professionnelle et salariale. C'est une responsabilité sociétale mais pas seulement, ce devrait être aussi une responsabilité sociale et économique. Nous pensons que le Conseil régional doit pouvoir faire plus qu'inciter, il peut et doit aussi exiger, notamment dans une indispensable éco-socio-conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. Nous rappelons que cette demande n'a rien d'impossible à réaliser puisque des obligations existent pour les entreprises et que cette démarche serait incitative, valorisante, concrète et progressiste.

Avec ces réserves, la CGT votera pour ce rapport.